

Agneaux C o n t a c t



Journal d'information de la commune d'Agneaux Juin 2016 N° 68

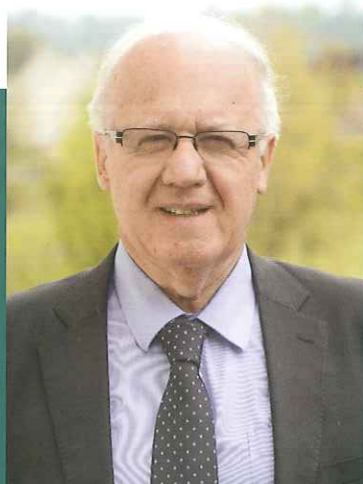
Médiathèque
de nouveaux services

VIC

une entreprise performante
Gestion financière de la ville

Agneaux
roule pour le Tour de France

w w w . a g n e a u x . f r



Habitants d'Agneaux, chers amis,

Avec ce nouveau numéro d'Agneaux Contact, vous allez découvrir notre actualité locale. Notre engagement à votre service demeure intact et nous comptons bien continuer à faire avancer les dossiers importants qui confortent notre ville dans sa définition de Cité Art de Vivre.

Après deux années de mandature, vous pouvez constater chaque jour que les choses bougent.

Notre investissement au quotidien se mesure dans la réactivité à vos demandes et dans le suivi des travaux qui sont programmés, même si certains seront étalés un peu plus dans le temps pour des raisons budgétaires.

En effet, vous le savez, les dotations financières de l'État diminuent mais notre maîtrise des dépenses de fonctionnement nous conforte dans la volonté de ne pas augmenter les impôts locaux.

Nous sommes tous engagés dans cette démarche, élus et agents municipaux.

J'en profite d'ailleurs pour saluer l'ensemble de nos personnels qui remplit sa mission à nos côtés, avec beaucoup de sérieux et dans un très bon état d'esprit.

Vous avez pu voir que le quartier de Villechien a été entièrement rénové et, comme prévu, nous poursuivons l'enfouissement des réseaux dans le quartier de la Doucetière, travaux qui seront suivis un peu plus tard, par la réfection de la voirie. Nous prolongeons l'étude concernant la réhabilitation de la place Edmond Piedagnel, réhabilitation qui se fera probablement en deux phases et toujours pour des raisons de coût.

Nous continuerons à investir afin de rendre un meilleur service aux Agnelais, avec un budget de raison pour le fonctionnement et d'ambition pour les investissements afin de partager avec vous notre projet politique plein d'espoir en l'avenir.

Bientôt nous aurons notre fête patronale, moment marquant pour notre commune, car riche en événements et en rencontres amicales autour de diverses manifestations.

D'avance je vous souhaite une très heureuse fête Saint Jean et de très bonnes vacances d'été.

Bien cordialement.

Votre Maire
Alain SÉVÊQUE

AGNEAUX CONTACT

Sommaire

- 4 Les dates à retenir
- 5 Les brèves
- 7 La Palière à trente ans
La Fête Saint-Jean
- 8 Agneaux à l'heure médiévale
Concours de piano
- 9 Agneaux roule pour le Tour de France
Tous à vos vélos
- 10 La médiathèque : de nouveaux services
Retour sur un semestre
- 12 La gestion financière de la commune
- 15 La Vire
- 16 Entreprise : VIC
- 17 Ecoles : activités pédagogiques de l'année scolaire 2015/2016
- 18 Ecole de musique : une belle partition

NUMÉROS D'URGENCE

Centre anti-poison de RENNES : 02 99 59 22 22
Commissariat : 02 33 72 68 00
Gendarmerie : 02 33 75 50 00
Police secours : 17
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Urgence Sécurité GAZ : 0 800 47 33 33
Pharmacie de garde : 32 37

NUMÉROS UTILES

Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 02 33 57 77 60
CFA - Groupe FIM : 02 33 77 86 77
Crèche « Les petits loups » : 02 33 77 55 30
Ecole de musique : 02 33 57 28 79
Ecole Marie Ravenel (maternelle) : 02 33 05 21 66
Ecole Marie Ravenel (primaire) : 02 33 05 21 64
Foyer-logement « Les rouges-gorges » : 02 33 06 10 00
Institut de Rééducation de La Tremblaye : 02 33 06 06 06
Mairie : 02 33 77 33 50
Médiathèque : 02 33 77 31 00
R.A.M. : 02 33 77 55 35
Restaurant scolaire : 02 33 05 02 84
Services Techniques : 02 33 72 55 80
Standard Institut : 02 33 77 17 17

MAISON MÉDICALE PLURIDISCIPLINAIRE

Standard des médecins généralistes : 02 33 72 80 20
BALLIÈRE Marie-Christine, FROMENTAL Céline, GASTINE Jean-Baptiste, LEBAILLY François, MICHEL Thierry, PASQUET Alain, PERRÉ-MICHEL Agnès, PICOT Deborah, SCIRÉ Jean, VIDON Emmanuel
Dentistes : HABERT Pascale, PETRESCU Valentin, PETRESCU Diana : 02 33 05 09 43
Dietéticienne : LE BRETON Aurélie : 02 33 55 49 02
Infirmières :
ACHARD Élodie : 02 33 72 71 32
DECLOMESNIL Magali : 02 33 57 23 09
JEANNE Nathalie : 02 50 80 80 64
LEGARDINIER Solweig : 02 33 57 23 09
OZOUF Lysiane : 02 33 72 71 32
Masseurs-Kinésithérapeutes :
BROSSAULT Pierre : 02 50 80 80 57
DESMONTS Élise : 02 50 80 80 58
LECHAPELAYS Judith : 02 50 80 80 59
LECLUZE Gaëtan : 02 50 80 80 61
Orthoptiste : CATHERINE-DARBAYE Ludivine : 02 33 56 39 13
Ostéopathe / Masseur-Kinésithérapeute : LE BRETON Olivier : 02 33 05 02 10
Pédicures - Podologues :
POUPPEVILLE David : 02 33 05 37 63
PESEZ Reynald : 02 33 05 37 63
Psychologue clinicienne : LEVALLOIS-SIMON Stéphanie : 02 33 77 09 25

AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Ambulance : Agneaux Ambulances : 02 33 57 79 00
Infirmière : EUDES-THEVENON Isabelle : 02 33 05 25 35
Masseurs - kinésithérapeutes : GERMAIN Aurélien & PETIT Justine : 02 33 57 29 51
Ostéopathe (à domicile) : MONIOT Pascal : 06 80 06 17 55
Pharmacie du Bocage : 02 33 05 30 30
Pharmacie Pallix : 02 33 05 26 56
Praticien Reflexologue : PETIT Isabelle : 06 64 78 20 84
Praticienne Psychocorporel : TESSON Odile : 06 30 03 57 56
Psychologue : MOREL Gilles : 06 72 77 38 95
Psychomotricien : VAILLAND Aurélien : 06 10 12 02 25
Sages-femmes : MAUREL Carine & LEPIONNIER Marie-Claude : 02 33 72 22 90

DIVERS

La Poste : 02 33 57 26 63
Marchés hebdomadaires : lundi et mercredi matins, place de Gouville
Messe le samedi à 18 h 15
Préfecture de la Manche : 02 33 75 49 50
Presbytère : 02 33 05 31 25 - Permanences le mardi et le vendredi de 10 h à 12 h
Syndicat Mixte du Point-Fort : 02 33 77 87 00
Taxi : Les Taxis Agnelais : 06 09 36 60 49
Vétérinaires :
Cabinet ALLAIN Christian : 02 33 57 37 17
Cabinet LENGRONNE Didier : 02 33 55 33 91
Cabinet de la Palière : 02 33 72 25 18

Emplacement des défibrillateurs :

- Mairie
- Salle des fêtes
- Salle omnisports
- Pharmacies du Bocage et Pallix
- Club House - Football Club

HORAIRE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
BP 1 - Parc de la Palière - 50180 AGNEAUX
Tél : 02 33 77 33 50 - Fax : 02 33 05 51 09
mairie@agneaux.fr

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec le maire : 02 33 77 28 72

LES NUMÉROS UTILES

Agneaux contact

Directeur de publication : Alain SÉVÊQUE

Secrétaire de rédaction : Michèle DEBONO

Comité de rédaction : André BULUCUA, Françoise COULOMBIER, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Anne HÉDOUIN, Cécile MARTINET.

Crédit photos : Mairie d'Agneaux, A.H., P. Yves Lemeur.

Impression : Imprimerie Lerévêrend.

Conception : Philippe Mauger Création 06 08 93 71 93.



DATES À RETENIR



- Du 14 au 18 juin**
Exposition des travaux des élèves de l'école Marie Ravenel, sur le thème de l'environnement, médiathèque
Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin
Fête Saint Jean
Au programme : concours de pétanque, foire-à-tout, vide-greniers dans le centre-ville, apéro concert, défilé de chars, feu d'artifice, messe en musique et distribution de la brioche.
Pour tous renseignements, contacter Alain Ybert au 02 33 05 22 16 ou 06 07 67 70 19
- Dimanche 19 juin**
Fête de la musique des enfants, parc de la Palière, à 15 h 30
- Dimanche 26 juin**
Concentration de vélos, organisée par Les Agnelets. Départ à 10 h 30 de la mairie, arrivée au vélodrome du stade de la Falaise, (13 kms), pique-nique géant et animation des Saltimbrés
Du 28 juin au 24 juillet
Exposition Tour de France, médiathèque
Samedi 3 septembre
Forum des associations, salle omnisports, de 10 h à 17 h
Samedi 17 et dimanche 18 septembre
Journées européennes du patrimoine
Samedi 17 et 18 septembre
Salon du bien-être, salle des fêtes
Vendredi 30 septembre
Réunion d'information sur la nouvelle région, à 20h30, salle des fêtes, en présence d'élus régionaux.
Du 30 septembre au 15 octobre
Exposition Histoire de fils en fleurs, médiathèque
Samedi 1 et dimanche 2 octobre
Marché du disque, organisé par ACL, salle des fêtes
Du mardi 4 au dimanche 9 octobre
Exposition de broderie, organisée par Histoire de fils en fleurs, médiathèque
Samedi 8 et dimanche 9 octobre
Week-end art floral, Histoire de fils en fleurs, salle des fêtes, église et médiathèque
Dimanche 16 octobre
Repas des aînés, salle des fêtes
Vendredi 21 octobre
Soirée cabaret ACL, salle des fêtes
Vendredi 11 novembre
Cérémonie du souvenir
Du 15 au 26 novembre
Exposition encadrement sur le thème de la Manche, organisée par ACL, médiathèque
Vendredi 25 novembre
Soirée cabaret ACL, salle des fêtes
Samedi 26 novembre
Repas du téléthon, salle des fêtes, organisé par les comités des fêtes et de jumelage
Vendredi 2 et samedi 3 décembre
Téléthon
Samedi 17 décembre
Marché de Noël, salle omnisports
Spectacle de Noël, organisé par le comité des fêtes, salle des fêtes.

BRÈVES

DITES LE AVEC DES FLEURS

Comme chaque année, les habitants d'Agneaux sont invités à participer au fleurissement de la commune en s'inscrivant au concours des « maisons fleuries » dans les catégories suivantes :

- maison avec jardin visible de la rue
- balcon et terrasse

Cette année, un prix du plus bel épouvantail des maisons fleuries sera attribué. Les inscriptions sont reçues au secrétariat jusqu'au 22 juin 2016.
Tél : 02 33 77 33 50

FORUM DES ASSOCIATIONS

Nous vous donnons rendez-vous pour le traditionnel forum des associations le samedi 3 septembre, de 10 h à 17 h, à la salle omnisports. Les associations culturelles et sportives y seront largement présentes, et de nombreuses démonstrations seront proposées tout au long de la journée. Alors ne manquez pas cet incontournable de la rentrée qui vous aidera à choisir vos loisirs pour la nouvelle saison.

HISTOIRE DE FILS EN FLEURS

La 5^{ème} édition se déroulera les samedi 8 et dimanche 9 octobre, avec la venue de sept maîtres fleuristes internationaux. Week-end organisé par l'association « Histoire de fils en fleurs », exposition et démonstration d'art floral et broderie dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'association. La salle des fêtes, l'église et la médiathèque d'Agneaux seront les sites de cette manifestation.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Inscriptions à l'école Marie Ravenel pour la rentrée 2016 - 2017 (enfants nés en 2013) : Les inscriptions se font à la mairie d'Agneaux, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Se munir d'une photocopie du livret de famille et des vaccinations de l'enfant.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est possible en mairie jusqu'au 31 décembre 2016. Le jour des élections pensez à vous munir d'une pièce d'identité. Si vous avez déménagé sur la commune n'oubliez pas de signaler votre nouvelle adresse à la mairie avant le 31 décembre 2016.

LE CCAS VOUS INFORME

Permanence de France-Alzheimer
L'antenne Saint-Loise de l'association France-Alzheimer a mis en place une permanence à Agneaux avec le concours de la mairie. Des bénévoles accueillent les malades, aidants et professionnels désirant être encouragés et conseillés, dans la salle 1 de la médiathèque à Agneaux, de 16 h 30 à 18 h 30.
Prochaines dates : mardi 6 septembre et mardi 8 novembre.
Des ateliers de stimulation cognitive ont lieu tous les mardis de 9 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h à la Maison des associations de Saint-Lô.
Des "cafés-mémoire" dans des milieux non médicalisés se déroulent le dernier mardi de chaque mois de 16 h à 19 h au bar Le Neptune, 43 rue du Neufbourg.
Un après-midi de convivialité sera mis en place le 2^e mercredi de chaque mois.
Pour tout renseignement complémentaire : 02 33 57 54 70 ou 06 36 84 17 76

NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez emménagé à Agneaux, vous avez envie de découvrir les services, la vie locale, la ville d'Agneaux ?
Merci de vous faire connaître en vous présentant à l'accueil de la mairie, en téléphonant au standard (02 33 77 33 50) ou en envoyant un mail à mairie@agneaux.fr

OBJETS TROUVÉS

Les agents d'accueil de la mairie se chargent de :

- recueillir les objets trouvés ou égarés sur le domaine public
- identifier les propriétaires
- assurer la garde de l'objet jusqu'à sa remise au propriétaire

Pour apporter ou récupérer un objet trouvé, rendez-vous au secrétariat, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Vous pouvez le contacter au 02 33 77 33 50

PLAN CANICULE 2016

Recensement des personnes âgées et des personnes handicapées.
Dans le cadre du plan canicule, si vous êtes dans un environnement isolé et seul(e) ou si vous connaissez des personnes fragiles et isolées dans votre entourage, merci de signaler leur identité en mairie d'Agneaux dans les plus brefs délais.

Un registre est tenu pour permettre une intervention rapide et ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du « plan d'alerte et d'urgence » par le Préfet dans des situations d'évènement exceptionnel menaçant la santé de ces personnes.

RAPPEL DES HORAIRES DES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Ces travaux, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

DEVENEZ « FAMILLES DE VACANCES » DU SECOURS POPULAIRE

Du 13 au 27 juillet ou du 27 juillet au 10 août. Vous pouvez accueillir chez vous ou sur votre lieu de vacances, un enfant de 6 à 12 ans venant du département de l'Essonne pendant 15 jours, ils arriveront à la gare de Granville. Accueillez cet enfant comme si c'était votre neveu ou votre nièce, c'est une solidarité qui n'a pas de prix.
Pour tous renseignements : comité de Saint-Lô. Contacter les bénévoles « vacances » du Secours Populaire au :

- 02 33 57 54 02
- 02 33 05 53 41
- 06 85 50 64 02
- Ou laisser un message au 02 33 56 02 32



RECENSEMENT MILITAIRE

Les garçons et filles nés en 2000 sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Ils sont invités à se présenter en mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille. Possibilité de s'inscrire pour le recensement militaire en créant un compte sur : mon.service-public.fr

BRÈVES

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Bienvenue à notre nouveau fromager et à notre nouveau volailler, présents sur le marché du mercredi matin, place de Gouville.

AGNEAUX S'ENGAGE POUR LE TÉLÉTHON

Grâce à la mobilisation de tous, un chèque de 8 728,72 € a été remis à la coordination de l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

A tous : organisateurs, bénévoles, donateurs, un grand merci !



ASSOCIATIONS

Si vous avez des informations à faire passer dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à nous contacter !

DÉLIVRANCE DES TITRES D'IDENTITÉ

Il est rappelé qu'avant tout projet de voyage ou d'achat de billets, mais également à l'occasion des inscriptions aux examens ou au permis de conduire, la validité des titres d'identité doit être vérifiée.

Les délais d'obtention sont actuellement de 6 semaines d'attente pour la délivrance d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures ont une durée de validité de 15 ans.

Cette mesure est également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, à des personnes majeures.

La prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessite aucune démarche complémentaire. La date de validité sur la carte n'a pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans. Cette mesure ne concerne pas les cartes d'identité délivrées à des mineurs : la durée de validité reste de 10 ans.

OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes ! Protégez votre domicile.

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : APPELEZ LE 17 OU LE 112
Votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

QUELQUES HERBES FOLLES EN VILLE VALENT MIEUX QUE L'UTILISATION DE PESTICIDES

L'utilisation des pesticides, longtemps vécue comme un progrès, est devenue avec le temps, un problème pour notre santé et notre environnement.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, pose des interdictions.

■ Accepter les herbes folles

La ville n'utilisera plus de produits chimiques sur les espaces publics et va privilégier le désherbage mécanique ou manuel. Toutefois, ces méthodes douces sont plus difficiles à mettre en œuvre et nécessitent des moyens humains nettement plus importants avec des résultats parfois contrastés, en raison de la météo ou de l'état de la voirie.

À l'image des pays nordiques, pour notre santé et notre environnement, nous devons revoir nos critères d'appréciation de propreté et d'esthétique en matière de voirie et d'herbes

folles. Nous devons apprendre à tolérer la végétation spontanée qui peut surgir sur les trottoirs ou les caniveaux, dans les massifs arbustifs ou sur les surfaces minérales ou sablées, peu fréquentées.



■ Ce que dit la loi :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 interdit :

■ Au 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

■ L'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir de 2019.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faibles risques ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

■ Ce que je peux faire :

Sur mon trottoir : l'arrachage des herbes folles qui jouxtent ma propriété. Au choix, l'arrachage manuel, la bonne vieille binette, ou l'eau bouillante de cuisson qui arrive à bout des herbes les plus récalcitrantes.

Dans mon jardin : bannir d'ores-et-déjà les désherbants chimiques en privilégiant les solutions alternatives (plantes couvre-sol, paillages...)

À NOTER

Une réunion d'information sur la nouvelle région se tiendra le vendredi 30 septembre, à 20 h 30, à la salle des fêtes, en présence d'élus régionaux.



La Palière a trente ans

Cet automne, le centre commercial de La Palière soufflera sa 30^e bougie.

Symbole de la transformation d'un village rural en ville moderne, la place de La Palière créée en 1986 a été rebaptisée en octobre 2013 place Edmond Piedagnel, maire qui œuvra avec ses conseillers pour la conception de ce cœur de bourg destiné à accueillir des commerces, 34 logements et une poste. « On traverse Agneaux mais on ne s'y arrête pas » déplorait celui qui resta à la tête de la commune pendant trois décennies. Le permis de construire pour l'aménagement du centre-ville ayant été délivré en novembre 1984, le chantier démarra en 1985 pour s'achever une année plus tard.

Inauguré le 29 septembre 1986, le bureau de poste (un des rares créés dans la Manche) ouvrait ses portes le 1^{er} octobre, l'immeuble ayant été mis à la disposition de l'administration des Postes quelques semaines plus tôt. Depuis cette date, l'établissement assure la distribution postale des communes d'Agneaux, Saint-Gilles et Hébécrevon.

Le 19 novembre 1986, les magasins accueillaient leurs premiers clients, le carrefour central achevé permettant de relier les deux places principales de la cité : la place de Gouville construite en 1957 sous

l'appellation place de l'Eglise et l'actuelle place Edmond Piedagnel. Si le paysage commercial a changé au cours de ces années, deux enseignes sont encore gérées aujourd'hui par leurs propriétaires créateurs : la boulangerie pâtisserie Gaudin (reprise en 2000 par les enfants Christophe et Judicaëlle), et Le Petit Gastronomes, boucherie-charcuterie exploitée par Alain et Annie Desmazures.

« J'en ai vu passer du monde, souligne Alain Desmazures, deux générations ! J'ai organisé le mariage des parents puis celui du fils ! »

Fête de la Saint Jean

Vendredi 17 juin

Concours de pétanque au complexe sportif d'Agneaux, à 20 h

Samedi 18 juin

(toute la journée)
Route de Coutances - Centre-ville
FOIRE A TOUT (Vide-greniers)
Réservations au : 02 33 05 22 16 - 02 33 57 53 98
06 07 67 70 19

Date limite des inscriptions le jeudi 14 juin

■ A partir de 19 h

Apéro - Concert avec restauration sur place

■ A 21 h

Grande cavalcade

3 chars - 3 fanfares

Corso fleuri sur le tour de France

■ A 23 h 30

Grand feu d'artifice au parc de la mairie

(sur les musiques du groupe THE QUEEN)

Dimanche 19 juin

Messe en musique à 10 h 30

AGNEAUX
Samedi 18 juin 2016
(vide-greniers)

Place Ed. Piedagnel Stationnement Interdit de 6 à 19 h

Accès centre commercial de la Palière ouvert pendant le vide-greniers

Parking réservé à la clientèle LEADER PRICE

Déviation et stationnement interdit De 5 heures à 24 heures Le Samedi 18 juin 2016
(rue du coteau, rue du stade, rue du clos des mires, rue de la petite falaise, rue de la cavée, rue hocquigny, rue saint jacre)

Agneaux à l'heure médiévale



La naissance d'une nouvelle association est toujours un plus pour une commune, même si la vie associative de la-dite commune est déjà très riche. La petite dernière agnelaise a, pour nom "Agneaux Médiévales" et, pour vocation principale l'organisation d'une fête médiévale (et du marché qui va avec) dans le cadre magnifique du château de Sainte-Marie, dit château d'Agneaux.

Catherine Form, son initiatrice et présidente, a été administratrice de "Souvigny Grand Site" et est toujours bénévole sur la foire médiévale de neuf jours organisée par cette association, dans l'Allier.

"Agneaux Médiévales" compte d'ores-et-déjà une douzaine de membres et ne demande qu'à s'agrandir. Elle espère pouvoir associer à son projet les différents établissements éducatifs de la commune.

La fête médiévale aura lieu les 20 et 21 mai 2017 dans le parc du château. Elle sera animée par différentes troupes professionnelles, mais des amateurs (jongleurs, musiciens ou autres), restant dans le thème, désirant montrer leur talent, peuvent contacter l'association. Des artisans proposeront leurs produits et feront des démonstrations. Un banquet réglera gourmands et gourmets.

L'entrée sur le site sera gratuite.

Pratique : Pour tous renseignements :
Courriel : agneaux.medievales@gmail.com - Tél : 06 88 96 68 88

Concours de piano

La première édition du Concours de piano s'est tenue le dimanche 13 mars, à la médiathèque et a réuni 38 candidats (32 inscrits en piano solo, 4 en piano 4 mains et 2 en musique de chambre).

Les candidats, issus des écoles de musique du Nord et de Centre Manche pour la majorité, et quelques-uns du Calvados, ont été auditionnés par un jury composé de 4 pianistes profes-

sionnelles. 11 niveaux étaient représentés, allant du niveau initial au niveau 3^e cycle 2^e année.

Chaque candidat a reçu un diplôme, une médaille et un petit piano en plexiglass (représentant le logo du concours). Les candidats qui ont eu le 1^{er} prix avec les félicitations du jury ont obtenu en plus un trophée et un sac avec divers objets offerts par SAM Music et Yamaha Piano (clé USB,

tee-shirt, casquette, crayons ...). 5 pianistes et musiciens de l'école de musique d'Agneaux se sont distingués avec un 1^{er} prix avec félicitations du jury :

- Cycle 1 – 3^e année : Kim Pasquet
- Fin de cycle 1 : Maxence Le Grand
- Cycle 2 – 3^e année : Chloé Ciroux
- Fin de cycle 2 : Bastien Pesnel et Clothilde Gourrierc (musique de chambre)

Ce premier concours de piano est très satisfaisant, aussi bien pour les organisateurs que pour le public, ravi de pouvoir écouter les prestations des candidats.

Le bureau de l'association « Concours de Piano » souhaite renouveler l'an prochain cette journée musicale, riche en émotions et pleine de rencontres.



Tous à vos vélos

Dimanche 26 juin parcours familial dans Agneaux

La municipalité d'Agneaux, avec le soutien logistique du club des Agnelets, vous invite à une randonnée à vélo familiale le dimanche 26 juin prochain, à l'occasion de la venue du Tour de France dans notre région.

De quoi s'agit-il exactement ?
C'est très simple : Essayer de passer une fois dans la majorité des rues agnelaises, sans esprit de compétition, à une vitesse nettement en dessous de la moyenne... avec des tenues de cyclistes appropriées, un humour obligatoire ; le tout sur un parcours de 13 kilomètres.

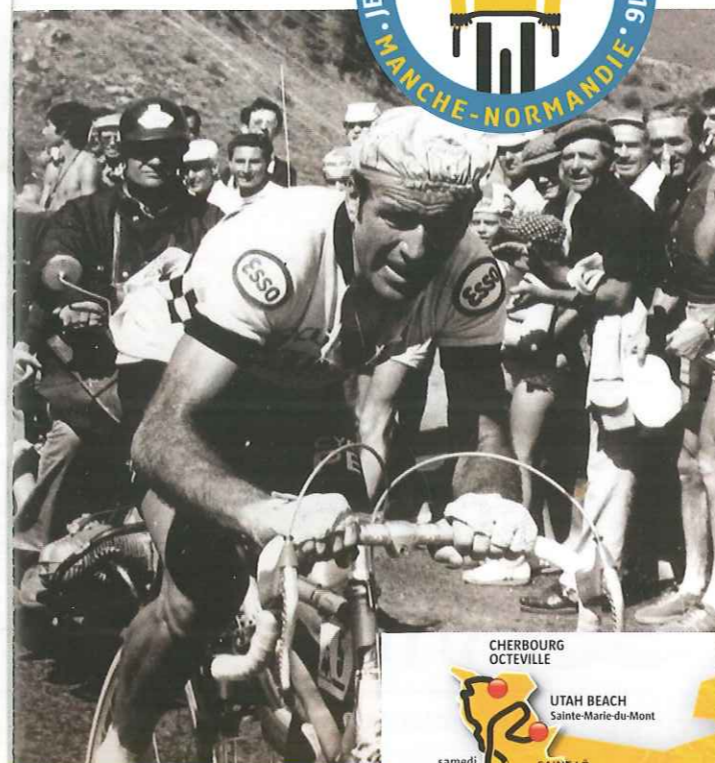
Cette randonnée se déroulera de 10 h 30 à 11 h 45 environ. Départ du parking de la mairie (présence pour 10 h), avec une arrivée au stade de la Falaise. Pêle-mêle, visite des quartiers suivants : l'Orée du bois, le bois d'Amont, le Sabot Noir, le village Turgis, la Palière, l'ancienne cité Lesca-Fontaine, Villechien, l'Hô-

tel Adeline, la Croix Carrée 2, la Croix Carrée 1, l'Hôtel Poisson, la Fourchette, etc... On vous fait grâce du nom des rues, mais peut-être passerez-vous devant votre domicile...

Au niveau logistique, le club des Agnelets, tout en encadrant la randonnée, se chargera de la sécurité aux ronds-points. Une moto sera devant le peloton, des « CB » régulariseront l'allure, et, bien entendu, la voiture balai sera présente !

Ce divertissement agnelais est bien entendu gratuit, et est ouvert de 7 à 77 ans (voir plus...). Le port du casque est vivement conseillé. A l'arrivée, au stade de la Falaise, la municipalité offrira un rafraîchissement aux participants. Il sera possible de pique-niquer ensemble, à condition d'apporter ce qu'il faut.

Les trottinettes et les rollers ne seront pas acceptés.



Agneaux roule pour le Tour de France

Dans le cadre du passage du Tour de France dans notre région, la commune et les associations se mobilisent pour animer Agneaux ...

Histoire de fils en fleurs ornera les giratoires des écoles et de la Palière avec des structures et des matériaux divers.

Les commerçants mettront leurs vitrines aux couleurs du Tour de France.

La salle expo de la médiathèque sera investie, du 28 juin au 24 juillet par une exposition sur Raymond Delisle (photos, objets divers ayant appartenus au coureur ...). Les travaux des élèves réalisés sur les T.A.P. seront également mis à l'honneur.

Les Agnelets quant à eux organisent une balade à vélo, le dimanche 26 juin.

Facebook : RAYMOND DELISLE. Groupe Hommage



MÉDIATHÈQUE



De nouveaux services

L'an passé, la médiathèque fêtait ses 10 ans. Au fil de ces années, l'établissement s'est considérablement développé, proposant en plus du prêt et de la consultation de documents, de nouveaux services (vente de titres de transport TUSA, location de vélo électrique, billetterie de concert, assistance informatique, etc.). Les pratiques culturelles ayant évolué, la ville d'Agneaux s'attache à répondre au mieux à ces nouveaux usages. Ainsi, à partir de cet été, la médiathèque sera en mesure de proposer à ses abonnés une offre renouvelée, en partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Manche (BDM) : la médiathèque entre dans l'ère numérique !

Lire la presse depuis chez soi

Proposé depuis quelques années, le Kiosk permet l'accès via un ordinateur connecté à internet, à plus de 500 titres de presse variés. Ce service, réservé aux abonnés des médiathèques du réseau de la Bibliothèque départementale de la Manche, sera toujours accessible aux Agnelais après la signature de la nouvelle convention liant la ville au Conseil départemental.

La vidéo en ligne

La médiathèque possède une importante collection de DVD empruntables par ses abonnés. Cette collection continuera d'être enrichie et se verra complétée par un accès à des films en ligne, suivant le principe de la VOD (Vidéo à la demande). Les abonnés de la

médiathèque auront accès à des milliers de titres de films et documentaires.

Se former à distance

Aujourd'hui, une multitude de possibilités d'apprendre est accessible sur internet. Il n'est cependant pas toujours facile de s'y retrouver. La médiathèque sera en mesure de faciliter l'accès au vaste choix de cours et tutoriels en ligne. Réviser son code de la route, apprendre des langues étrangères, bénéficier de cours sur des sujets variés, voilà ce qui sera accessible en quelques clics de souris à nos abonnés !

Ces nouvelles offres sont incluses dans votre abonnement. N'hésitez pas à contacter la médiathèque pour en bénéficier ou obtenir des informations.

Retour sur un semestre



35 ans de Rock en pays Saint-Lois

Durant le mois de février, l'exposition consacrée à l'histoire du rock amateur dans la région saint-loise a accueilli de nombreux visiteurs et permis à des groupes locaux de se produire lors des trois concerts organisés pour l'occasion.



Don Quichotte dans la Manche

Au mois d'avril, c'est avec l'aide de M. Protais, collectionneur d'ouvrages imprimés résidant dans le Calvados, que l'équipe de la médiathèque a réalisé une exposition consacrée à l'œuvre de Cervantes, dont on célébrait les 400 ans de la mort. Une conférence consacrée

à Don Quichotte et une rencontre avec le dessinateur de la bande dessinée « Don Quichotte dans la Manche », Stéphane Douay, se sont tenues durant l'exposition, qui a par ailleurs reçu la visite de beaucoup de lycéens étudiant l'espagnol.

Et des épouvantails...

La médiathèque s'est associée à l'opération « les épouvantails d'Agneaux » organisée par la commission des Affaires Culturelles. Ateliers de confection, balade des contes autour des épouvantails, tout a été prétexte pour aller à la rencontre des habitants.



Les rendez-vous de juin

L'équipe de la médiathèque vous donne rendez-vous à la saint Jean, sur son stand de vente de livres et vous invite à la traditionnelle fête de la musique des enfants qui se tiendra le dimanche 19 juin à partir de 15 h 30 dans le parc de la Palière. La vedette sera l'excellent groupe « Mandarine » avec « La Tortille », son nouveau bal des enfants. On pourra également applaudir les performances des élèves de l'école de musique, des Saltimbrés et du Studio Urban Dance. Venez nombreux et en famille !



Bientôt, à Agneaux, des bibliothèques de rue...

GESTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

« Un budget guidé par la raison et l'ambition »

Certains d'entre vous nous interrogent régulièrement sur la situation et les perspectives financières de notre commune. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette année de vous répondre sous la forme de Questions/Réponses sur les éléments essentiels de notre politique budgétaire.

1) Comment se présente le budget communal ?

Le budget communal est composé de deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement concerne un ensemble de dépenses et de recettes découlant directement de l'activité quotidienne des services municipaux que sont :



- La mairie avec notamment l'état civil, l'urbanisme, l'action sociale, le logement et l'administration générale
- Les écoles avec leurs locaux, équipements, fournitures scolaires, activités périscolaires et la restauration
- L'école de musique
- La médiathèque regroupant la bibliothèque, les espaces jeux et multimédias, l'animation culturelle, les locations de vélos et la vente des cartes Kiosk
- Les services techniques assurant l'entretien des espaces verts et de la voirie, la maintenance des bâtiments communaux et des équipements matériels ainsi que diverses prestations auprès des associations et des autres services y com-

pris pour le compte de la communauté d'agglomération

La section d'investissement qui concerne des dépenses faisant l'objet d'un programme annuel voire pluriannuel décidé par le conseil municipal après études et propositions des commissions urbanisme et travaux. Il s'agit de réalisations neuves, renouvellement de matériels obsolètes, réfection complète de réseaux et voiries, mises aux normes de sécurité et d'accessibilité, gros travaux d'amélioration de la productivité et des conditions de travail ainsi que les acquisitions de terrains et locaux.

Cette section supporte également le remboursement de l'annuité en capital des différents emprunts.

2) D'où proviennent les financements ?

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent tout d'abord de la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes sur le foncier bâti et non bâti) auxquelles s'ajoutent l'attribution de compensation reversée par la communauté d'agglomération et correspondant au solde de la taxe professionnelle perçue par notre commune jusqu'en 2010. A cela s'ajoutent les diverses taxes sur la consommation d'électricité, les droits de mutation ainsi qu'un fonds de péréquation des ressources intercommunales ; l'ensemble pour un montant total perçu en 2015 de 2 668 076 €.

Viennent ensuite diverses dotations de l'Etat pour un montant total de 642 148 €, puis les produits des services (facturation aux bénéficiaires) pour 241 314 € et enfin les revenus des immeubles (loyers) et autres produits pour un total de 195 840 €.

Pour l'année 2015 l'ensemble des recettes de fonctionnement (report nouveau 2014 compris) s'élèvent à 3 989 092 €. Les dépenses de 3 424 996 € ont permis de dégager un excédent de 564 096 € destiné pour l'essentiel au financement des investissements nouveaux de 2016.

Les recettes de la section d'investissement proviennent des excédents de la section de fonctionnement de l'exercice précédent, de la TVA (FCTVA) récupérée sur les investissements de l'année N-2, de la taxe d'aménagement sur les

constructions nouvelles, du produit des amortissements supportés par la section de fonctionnement et enfin les subventions (aléatoires) complétées si nécessaire par l'emprunt.

Pour l'année 2015 les recettes d'investissement s'élevaient à 1 103 363 € et les dépenses à 926 694 €. L'excédent de recettes sur les dépenses a été de 76 670 €.

3) Comment se répartissent les dépenses de fonctionnement ?

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des achats de fournitures diverses et de prestations de service. On y trouve parmi les principaux postes de charge : les énergies (eau, gaz, électricité, carburants, les achats alimentaires pour la restauration scolaire, les assurances, les fournitures scolaires et administratives, les fournitures pour l'entretien des bâtiments, équipements, matériels et voiries, l'organisation de manifestations diverses (Fête Saint Jean, repas des aînés etc...) les publications, affranchissements et prestations diverses. Pour l'exercice 2015 ces dépenses se sont élevées à 600 410 €.



Les frais de personnel comprenant les rémunérations et les charges sociales pour un montant total de 1 771 594 € qui concernent l'ensemble des services, y compris les prestations réalisées pour le compte de la communauté d'agglomération (travaux d'entretien, pour les

services Petite Enfance, Centre de Loisirs et Sport) faisant l'objet d'une refacturation prévue dans le cadre d'une convention de prestation avec Saint-Lô Agglo.



Les autres charges dites de gestion courante qui regroupent les indemnités aux élus les subventions aux associations et les autres contributions obligatoires. Ces dépenses se sont élevées à 234 287 € en 2015.

Les charges financières correspondant aux intérêts des emprunts pour la somme de 185 536 € en 2015.

Les amortissements des biens investis au cours des années précédentes pour un montant de 632 639 €. Cette somme destinée au renouvellement des biens concernés constitue une recette pour la section d'investissement.

4) Comment sont déterminées les sommes affectées à l'investissement ?

Au cours des années 2004/2007 notre commune a réalisé des investissements lourds (maison de la petite enfance, centre des loisirs, médiathèque, place de Gouville, route de Coutances) pour ne citer que les principaux ; pour cela le recours nécessaire à l'emprunt a relevé assez fortement le niveau d'endettement de la commune. C'est ainsi qu'à partir de 2011 nos dépenses d'investissement ont été limitées à notre seule capacité d'autofinancement afin d'amorcer une phase de désendettement. Cette politique a été poursuivie

jusqu'à ce jour à l'exception de l'emprunt réalisé pour le financement de la maison de santé qui s'autofinance par les loyers qu'elle génère.

Depuis 2014, le financement des investissements se réalise sans emprunt. Pour cela notre objectif vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager le meilleur autofinancement possible qui dépendent de la nature des investissements. Le désendettement progressif conduit année après année à une diminution des remboursements d'emprunts en capital supportés par la section d'investissement.

5) Quelles sont les priorités en matière d'investissement ?

La priorité est donnée à la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et des installations, au renouvellement des matériels obsolètes, à la modernisation des équipements générant des économies de fonctionnement à court et moyen terme, à l'enfouissement progressif des réseaux et la réfection des voiries et enfin aux acquisitions de terrains et bâtiments s'inscrivant dans un projet global d'aménagement du territoire communal. Il s'agit de faciliter l'implantation d'activités nouvelles et le développement de l'habitat grâce à l'attractivité des services et du cadre de vie proposés par notre



commune.

6) Comment évolue l'endettement de notre commune ?

Comme indiqué précédemment notre politique de désendettement amorcée en 2011 se poursuit. Au 1^{er} Janvier 2014 le capital restant dû était de 6 151 145 €, il est de 5 052 702 € au 1^{er} Janvier 2016,

en baisse de 17,8 %.

Cet endettement est à relativiser sachant que le solde de l'emprunt ayant financé la maison de santé de 2 583 384 € au 1^{er} Janvier 2016 s'autofinance par les loyers perçus et l'amortissement des subventions reçues.

Ainsi l'endettement réel à la charge de la collectivité est de 2 469 318 € soit l'équivalent de 530 € par l'habitant.

7) Qu'en est-il de la baisse des dotations de l'Etat ?

La contribution de notre commune au redressement des Finances Publiques s'applique sur la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle procède du même calcul pour l'ensemble des communes mais le résultat obtenu est complété par un dispositif de péréquation basé sur le potentiel fiscal de chaque commune qui conduit à ce que celles dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil subissent un écrêtement supplémentaire de leur DGF au profit de celles dont le potentiel fiscal est le plus faible. C'est ainsi que notre DGF 2013 de 521 000 € a été ramenée à 490 000 € en 2014 (-31 000 €) puis 395 000 € en 2015 (-95 000 €) elle sera de 306 000 € en 2016 (-89 000 €). La loi de programmation des Finances Publiques 2014/2019 prévoit pour 2017 une baisse équivalente à celles de 2015 et 2016.

Ces réductions successives de notre DGF auront à l'échéance 2017 une incidence annuelle négative sur nos recettes de fonctionnement de l'ordre de 300 000 € du seul fait du désengagement financier de l'état envers les collectivités locales.

Une réforme du mode de calcul de la DGF était annoncée pour 2016 elle est reportée à 2017 ; l'objectif affiché étant de la rendre plus équitable. Il est vrai que par habitant il existe de grandes disparités historiques entre les communes.

8) Cette perte de ressources sera-t-elle compensée par une augmentation des impôts ?

Avant son élection, notre majorité municipale s'est engagée à la fois à réduire son niveau d'endettement et à ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux. Malgré l'ampleur de la baisse des dotations de l'état encore méconnue

BUDGET 2016

début 2014, cet engagement est tenu. A cet égard il faut souligner que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2009; seule la revalorisation annuelle des valeurs locatives décidées par l'Etat (+1 % pour 2016) s'applique sur l'ensemble du territoire national.

9) Sans augmentation des impôts, comment compenser la diminution de la DGF ?

Les deux voies possibles sont les suivantes :



■ La première consiste à maîtriser les dépenses de fonctionnement sans affecter la qualité des services et des prestations proposées à notre population. S'agissant d'argent public, une bonne gestion municipale doit avoir le souci permanent de maîtriser ses dépenses, chaque euro dépensé doit être un euro utile. La maîtrise des charges de fonctionnement des services permet d'améliorer la marge d'autofinancement destinée au financement des investissements. L'organisation des services, l'optimisation des achats et des moyens matériels mis en œuvre pour accomplir les différentes missions doivent faire l'objet d'une attention constante pour atteindre les objectifs attendus. Dans le domaine des énergies, les mesures d'économie de consommation mises en œuvre vont se poursuivre. De même la maîtrise de l'emploi est un facteur déterminant compte tenu de l'importance qu'il représente dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

■ La seconde voie concerne l'amélioration des recettes en facilitant le développement de l'habitat, l'élargissement

des bases d'imposition qui en découle permet d'augmenter les recettes fiscales sans augmenter les taux d'imposition. L'évolution positive de la population a également une incidence favorable sur le montant de la DGF. L'implantation d'activités nouvelles qu'elles soient artisanales industrielles, commerciales ou de services permet aussi de faire progresser la part communale de la taxe foncière. Ainsi après le lotissement du Clos des papillons c'est celui des Coteaux de la Vire qui est en cours de réalisation avec ses 103 logements prévus. Nos zones d'activités sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération se remplissent progressivement.

10) La gratuité des temps d'activité périscolaire

Cette réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat depuis la rentrée scolaire 2014/2015 nous a contraint à mettre en place de nouveaux moyens coûteux pour proposer des activités éducatives de qualité. Cela représente une dépense budgétaire annuelle supplémentaire de l'ordre de 75 000 € couverte partiellement par deux sources de financement à hauteur de 35 000 €. Le solde d'environ 40 000 € reste pour le moment à la charge de la collectivité, de plus l'accompagnement financier actuel pourrait



n'être que temporaire. Dans ces conditions deux options s'offrent à nous : soit faire supporter cette dépense par l'ensemble de la population, soit facturer au moins partiellement cette prestation aux familles bénéficiaires. Le choix de cette seconde option n'a pas été fait à ce jour.

11) Quelles sont les conditions de réussite d'un tel programme ?

Par une mobilisation générale de tous les acteurs en charge de sa mise en œuvre qu'ils soient politiques ou en charge de l'exécutif. Chacun doit avoir le souci de l'efficacité, conscient des enjeux et de l'impact de leur action sur le bon fonctionnement au quotidien de notre collectivité. Cela implique des relations de confiance, les compétences requises et un engagement individuel et collectif de tous les instants. Une gestion économe n'est pas synonyme de prestations au rabais au contraire elle est la condition d'une bonne maîtrise de celles-ci.

12) Pour 2016 quelle sont les caractéristiques du budget voté ?

Le conseil municipal lors de sa réunion du 31 mars 2016 a voté à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016. Le budget élaboré en concertation est conforme aux orientations et engagements pris en matière de désendettement et de fiscalité. Il prend en compte une certaine maîtrise des dépenses de fonctionnement sans remettre en cause les acquis concernant les services à la population. Au contraire la volonté permanente de répondre avec efficacité aux attentes de la population doit constamment être renforcée bien entendu, dans le respect du cadre budgétaire prévu.

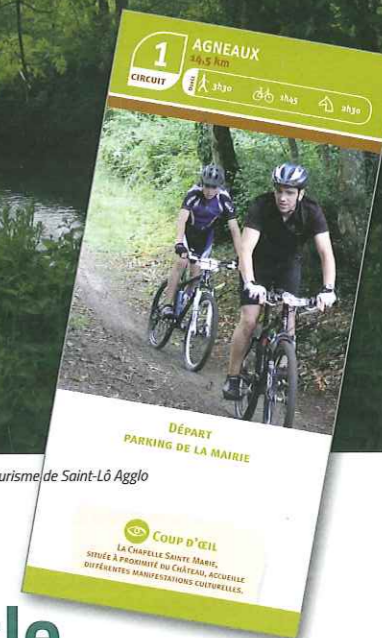
De même concernant les investissements, les priorités retenues ont fait l'unanimité. Elles s'inscrivent dans une enveloppe budgétaire limitée à notre capacité d'autofinancement complétée par les subventions obtenues.

Ainsi le budget primitif de l'exercice 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante

■ En section de fonctionnement à hauteur de 3 942 234 €

■ En section d'investissement à hauteur de 1 866 026 €

Le budget global de notre commune pour l'exercice 2016 s'établit à 5 808 261 €.



Dépliant disponible à l'Office de Tourisme de Saint-Lô Agglo

La Vire

Au fil de l'eau, et dans la boucle d'Agneaux, un fleuve presque tranquille

Géographie

La Vire prend sa source dans le département du Calvados à Chaulieu, au nord de Saint-Christophe, à une altitude de 308 mètres.

Elle parcourt 128 kilomètres et se jette à la mer dans la baie des Veys, entre Les Veys et Gêfosse-Fontenay. Elle traverse les communes de Vire, Pont-Farcy, Tassy-sur-Vire, Troisgots, Condé-sur-Vire, Sainte-Suzanne-sur-Vire, La Mancellière-sur-Vire, Saint-Lô, Rampan, Pont-Hébert, La Meauffe, Cavigny et Isigny-sur-Mer. La Vire est classée au 20^e rang sur 131 des fleuves de France.

Histoire

La Vire a longtemps été navigable. Elle constituait une voie de communication indispensable aux populations riveraines pour l'acheminement et

la commercialisation de leurs productions.

Dès le XVIII^e siècle, de nombreuses embarcations sillonnaient le fleuve, de Pont-Farcy à la mer.

Le cidre, le beurre et le bois étaient les principales denrées destinées à être vendues dans toute la partie nord du royaume.

La navigation sur la Vire atteint son apogée entre 1835 et 1926; les embarcations (chalands, barges, gabarres), halées par des chevaux et des hommes, transportaient briques, pierres, tuiles et charbon anglais. Pour faciliter la remontée ou la descente de la Vire, 18 dérivationnelles éclusières ont été construites.

La Vire était jalonnée de 22 moulins, qui ont aujourd'hui cessé toute activité. En 1938, avec le développement des voies ferrées et routières, la

Vire est rayée de la nomenclature des voies navigables.

Loisirs d'aujourd'hui

Aujourd'hui la vallée de la Vire est aménagée pour les randonneurs amateurs de paysage.

Le chemin de halage est très prisé des cyclos et coureurs à pied.

Le fleuve lui-même offre de jolies descentes aux adeptes de canoë-kayak, et des parcours de pêche à la mouche.

Quelques repères pour se situer

L'amont : vers la source

L'aval : vers la mer

La rive droite : berge du côté droit dans le sens du courant

La rive gauche : berge du côté gauche dans le sens du courant.

ENTREPRISE



VIC «Le savoir-verre» auprès de chez vous

VIC (Vitrages Isolants du Cotentin) est une entreprise verrière spécialisée dans la transformation du verre plat. Elle est insérée dans le tissu industriel de la commune d'Agneaux. Nous vous proposons de la découvrir.

Créée par Pierre RIOU en 1989, route de Coutances à la sortie d'Agneaux, c'est la deuxième usine historique du groupe RIOU Glass, la première étant VIP (Vitrages Isolants) de Pont-Audemer en 1983). Damien SIROU est directeur du site depuis le 1^{er} mars 2014.

L'usine est en constante évolution. De 2 000 m² à sa création, elle passe à 2 500 m² en 2008. En 2014 / 2015 les locaux s'agrandissent et se modernisent : en août 2014 nouvel atelier, en 2015 nouveaux locaux administratifs, soit près de 4 700 m² de surface. De quelques ouvriers au départ, le personnel compte 44 salariés à ce jour.



Recrutés au niveau Bac, les ouvriers sont formés à leur métier au sein de l'atelier.

VIC possède un outil industriel lui permettant de gérer de manière flexible et réactive aussi bien les volumes complexes destinés à la façade, à la véranda ou à l'agencement que les vitrages destinés à la menuiserie. Elle façonne et transforme deux types de produits, le verre monolithique et le verre feuilleté. 95 % de l'activité est orientée vers la fabrication et l'assemblage de doubles vitrages (160 000 pièces par an). La matière première, des plaques de verre de 6 m x 3,21 m sont livrées par le groupe RIOU Glass, qui a sa propre société logistique, pour le transport interne de l'ensemble du groupe. Elles sont de différentes épaisseurs et qualités, en fonction de leur destination.

La clientèle variée de l'entreprise rayonne dans la Manche, une partie du Calvados, le nord de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne. L'usine fournit des produits sur mesure, sur commande et dans les meilleurs délais.

Parmi les différentes réalisations dans le Pays Saint-Lois, on peut citer : le siège social de la Manche Libre, le multiplex Cinémoviking, la piscine du Pays Saint-Lois... Toutes les usines du groupe RIOU Glass participent à l'évolution technologique verrière. Certains sites ont des spécificités techniques, mais tous commercialisent les produits. Le verre est un matériau d'avenir ; les innovations sont constantes, par exemple les vitrages chauffants, des options liées à la domotique, etc... Le groupe RIOU Glass, dont fait partie l'usine VIC d'Agneaux, est toujours présidé par son fondateur Pierre RIOU. C'est un groupe français familial et indépendant. 850 salariés sont répartis dans 17 usines implantées en France métropolitaine, à la Réunion et à l'île Maurice. Il est en développement croissant à l'international.

**Chiffres clés de VIC : 44 salariés
1 table de découpe float
1 table de découpe « feuilleté »
1 table de découpe « mixte »
1 chaîne d'assemblage de vitrages isolants,
5 camions**

ÉCOLE



Marie Ravenel

Activités et projets pédagogiques de l'année scolaire 2015 / 2016

En primaire

31 élèves de CM2 ont goûté aux joies de la neige à Valloire, du 10 au 17 janvier 2016, sous la houlette de Stéphanie Chuquet. Ski, passage des étoiles, sorties en raquettes, visite d'une ferme, participation à un concours international de sculpture sur glace ont été les différentes activités de ce séjour sans oublier les cours sur les risques en montagne, les avalanches, la faune et la flore.

Trois classes du cycle 2 (CP-CE1) ont participé aux projets « classe planète Manche », proposés par le Conseil

départemental de la Manche. Le thème était de prendre conscience de l'importance des déchets dans notre environnement, d'apprendre ainsi à respecter cet environnement et également adapter son comportement afin de limiter la production de ces déchets. Une exposition sera présentée à la médiathèque en juin 2016.

Les élèves du cycle 3 (CE2-CM1-CM2) ont bénéficié d'un programme d'éducation à la santé en partenariat avec la ligue contre le cancer, d'une formation aux premiers secours et

travaillent actuellement, soit pour obtenir le permis piéton, soit sur les dangers d'Internet. Il a été abordé également, avec ces élèves, la notion d'économie d'énergie, en lien avec EDF.

En maternelle

Projets de musique, pour les quatre classes de maternelle, avec Frédéric Baudeveix avec un spectacle de fin d'année qui sera présenté aux parents. Il faut noter que la mairie d'Agneaux accompagne financièrement tous ces projets.



ÉCOLE DE MUSIQUE



Une belle partition

L'école municipale de musique d'Agneaux, l'EMMA, a été créée en 1990 avec pour objectif de développer l'offre culturelle. Elle vient de fêter son quart de siècle !

L'EMMA propose un parcours musical ouvert à tous, sérieux et en toute convivialité.

Des cours collectifs d'éveil musical permettent aux plus jeunes, dès 4 ans, de développer les bases de leur apprentissage musical : écoute, chant, rythme et découverte des instruments. Des cours collectifs de formation musicale permettent d'apprendre la lecture de notes, le rythme et de développer l'oreille musicale.

A l'école municipale de musique d'Agneaux, les cours d'instrument avec un professeur sont individuels. Aujourd'hui, les élèves disposent d'un choix assez large parmi 12 instruments : la clarinette, le cor, la flûte traversière, la guitare, l'orgue, les percussions, le piano, le saxophone, le trombone, le tuba, la trompette et le violon.

Le répertoire travaillé est principalement basé sur les œuvres classiques mais tout à fait ouvert

sur d'autres esthétiques musicales comme le jazz, la musique traditionnelle (klezmer, bretonne, le bavarois).

Basant sa pédagogie sur une individualisation des parcours et donc d'une prise en compte des motivations personnelles, l'école s'adresse aussi bien à de jeunes élèves qu'à des adultes débutants ou reprenant une pratique musicale.

Les pratiques collectives au sein de l'EMMA permettent d'accéder à des formations d'ensembles pour chaque classe instrumentale.

L'EMMA est une école qui contribue au savoir-faire et à la réussite. C'est également une école développant un savoir-être. Les valeurs de travail et de respect mutuel y sont prônées.

Enfin, la Compagnie Orchestrale D'Agneaux (la CODA) est l'orchestre de l'école de musique. Il rassemble chaque semaine, lors

de répétitions, une cinquantaine de musiciens de tous niveaux, donnant ainsi à chacun l'accès à une pratique collective de qualité.

La CODA fédère de nombreux élèves et amateurs. Les échanges sont nombreux comme autant d'opportunités de "jouer ensemble". Son rayonnement et celui de l'école de musique d'Agneaux est assuré bien au-delà de la commune.

L'EMMA : une école vecteur de lien social

Une école de proximité

Située au cœur d'Agneaux, à proximité immédiate des structures petite enfance, scolaire et périscolaire, l'EMMA offre un accès facilité tant pour les familles que pour les élèves.

Depuis plusieurs années, l'école a fait le choix de partager ses auditions avec tous les habitants

d'Agneaux, en transportant la musique "hors les murs" pour investir régulièrement la médiathèque.

Des liens de proximité se sont créés auprès des jeunes des écoles ou des seniors du foyer logement "Les Rouges-Gorges".

La participation de l'école de musique à tous les temps forts de la vie agnelaise (animations culturelles, associatives, aux cérémonies de commémoration) en fait une école ouverte et rayonnant sur l'extérieur.

Une école reconnue et appréciée pour ses qualités humaines

L'équipe pédagogique est stable et dynamique ; elle veille à la qualité d'accueil. Les élèves comme leurs parents y sont particulièrement attachés.

Au regard d'une période invitante plutôt à la multiplication des découvertes de pratiques et au "zapping", il convient de souligner la fidélisation des élèves à l'EMMA. Certains anciens élèves, jeunes adultes ou étudiants rejouent volontiers dans l'orchestre selon leurs disponibilités.



Reflet du succès rencontré par l'EMMA, les demandes d'inscription sont en progression régulière. C'est une école où il fait bon venir apprendre ou travailler son instrument.

Une école familiale

De nombreux parents sont élèves, tout comme leurs enfants. L'ambiance familiale, bienveillante et motivante, véritable culture de l'école de musique d'Agneaux se veut respectueuse de chaque musicien et de son parcours, à l'image du lien social très riche qui existait dans les anciennes harmonies.

Une pépinière de musiciens

Plusieurs générations d'élèves, enfants, jeunes et adultes, allant de 5 à 85 ans, se retrouvent au sein de l'école autour de l'apprentissage d'un instrument, en forma-

tion musicale ou dans la pratique d'ensembles. Cet éventail d'âges très large est créateur d'un lien intergénérationnel très fort. L'EMMA a à cœur de prendre en compte la variété des publics et leurs motivations. Pour cela, le parcours musical de chaque musicien se construit dans le souci de répondre aux motivations de chacun et de créer une dynamique collective, créatrice d'un "jouer ensemble" et reflet d'une volonté d'ouverture culturelle pour tous.

**Vous souhaitez faire de la musique ?
Vous souhaitez jouer dans un orchestre ?**
N'hésitez pas à contacter Bruno Larsonneur
Coordinateur pédagogique - Chargé de direction
Ecole de musique municipale d'Agneaux
Place de l'Avenir - 50180 Agneaux
02 33 57 28 79
ecoledemusique@agneaux.fr

LA PAROLE

AUX ELUS

Ensemble pour Agneaux

A un tiers du mandat municipal que nous ont confié plus de 43% de la population agnelaise, il ya deux ans, il est intéressant de tirer un bilan de nos actions au sein du conseil municipal.

Nous intervenons dans le cadre d'un conseil municipal qui fonctionne, selon nous, normalement dans le sens où nous pouvons nous exprimer, présenter des propositions, enrichir la réflexion et défendre des points de vue différents de la majorité municipale. Même si nous avons voté la majorité des délibérations proposées par l'équipe majoritaire telle que l'achat de Vital forme, nous nous opposons, fidèles à nos valeurs, à certaines décisions comme par exemple la notion de réciprocité dans le financement des écoles privées saint-loises.

Nous nous félicitons que la majorité ait mis en application des propositions que nous faisons depuis de nombreuses années telles que l'harmonisation des subventions scolaires entre Marie Ravenel et l'institut et l'entretien de la maison médicale à la charge des occupants et non à celle des Agnelais. Pour l'avenir, nos actions et réflexions porteront en priorité sur l'amélioration de la sécurité routière sur toute la commune. Nombreux sont les Agnelaises et Agnelais qui nous interpellent sur ce sujet mettant

en exergue des risques d'accident. Certaines intersections et certains quartiers sont ciblés : carrefours de la rue du Stade, de la rue Turgis, rue du Varrot, rue de la Cavée, rue Jacques Prévert, ...

Sur ce sujet, nous défendons et continuerons de le faire tout au long de notre mandat la mise en place, le plus tôt possible, d'aménagements de sécurité et d'un plan de circulation global pour faciliter la vie de nos concitoyens.

Nous porterons également un regard critique sur le projet d'aménagement du centre ville qui devrait voir le jour en 2017- 2018. Nous insisterons pour que le coeur de ville devienne un espace partagé et sécurisé pour les piétons et les personnes à mobilité restreinte, et mettant en valeur les commerces existants et à venir. Cet aménagement devra intégrer l'espace Vital Form qui une fois aménagé pourra devenir la porte d'accès à un ensemble résidentiel et commercial qui pourrait voir le jour sur le terrain annexe une fois revenu dans le domaine communal. En cette veille de l'été, nous vous souhaitons de bons moments sous le soleil estival.

Les élus du groupe « Ensemble pour Agneaux »

Daniel DEPINCÉ, Noëlle LECLERC-BUICHON, François HÉRY, Catherine CAUDIN, Eric LEBRUMAN, Françoise COULOMBIER.

Avec vous pour Agneaux

Nouvelles constructions, nouveaux habitants
Notre commune peut se réjouir de constater à terme une augmentation importante de sa population.

Cette situation mérite d'être soulignée quand, par ailleurs, de nombreuses villes et communes constatent une baisse notable de leurs habitants.

La politique menée par Agneaux en matière d'urbanisme porte ses fruits et on ne peut que se réjouir de voir l'attractivité de notre territoire recherchée par de nouveaux administrés. Le lotissement des coteaux de la vière composé de 70 parcelles toutes vendues à ce jour est un exemple concret qui confirme cette tendance.

Les nouvelles constructions s'édifient de toute part pour notre plus grande satisfaction. Bien entendu, les locataires ne seront pas en reste puisque les travaux d'assainissements et de réseaux concernant le lotissement à vocation sociale, devraient être terminés mi-juin. Ainsi, les 20 constructions des logements locatifs pourront débuter.

De plus, en continuité de ce lotissement, la construction du carrefour situé à l'angle de la rue Guillaume Michel et de la rue de la banque est en cours.

Il permettra à la commune de disposer d'une circulation parallèle à la route de Coutances côté nord, telle la rue de la cavée, côté sud. Cette population nouvelle va dynamiser dans un avenir proche l'activité tous azimuts de notre cité (écoles, commerces, associations etc.).

Restriction budgétaire - économie

Les dotations de l'état concernant les com-

munes sont en baisse et nous considérons que dans ce contexte il faut redoubler de vigilance en matière de dépenses publiques. Nous poursuivons les recherches d'économie. En matière d'éclairage urbain par exemple, une étude devrait permettre de trouver des solutions moins énergivores notamment lors du renouvellement de certains équipements devenus obsolètes.

Des travaux d'entretien et réfection seront étudiés et programmés sur plusieurs années.

Épouvantails - même pas peur

Certaines communes sont envahies par des nains de jardins. Pour agneaux, ce sont des épouvantails et de plus, fort bien réussis.

Une animation originale en attendant les coureurs du tour de France.

Il se dit que la aussi, il y a des épouvantails dans le peloton.

Jardins et balcons fleuris

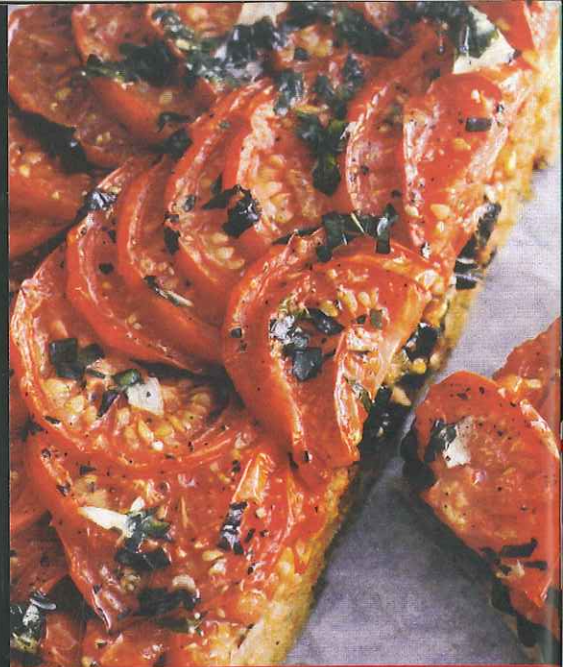
Il est encore temps de s'inscrire pour participer à ce concours près de la mairie.

À vos bêches, râpeaux, sécateurs et tondeuses.

Bonne Saint Jean et bonnes vacances à tous !

Le groupe majoritaire :

Alain SÉVÈQUE, Jean-Marie BARRÉ, Elisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIÈRE.



RECETTE DE LA TARTE AU PAIN PERDU TOMATES ET FEUILLES DE BLETTE

Pour 6 personnes

Ingrédients :

- 500 g de tomates olivette
- 250 g de feuilles de blette
- 2 gousses d'ail
- 200 g de pain rassis grossièrement émietté
- 100 g de parmesan râpé
- 20 cl de lait
- 2 œufs
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 petit bouquet de basilic frais
- Noix de muscade râpée
- Sel, poivre

Chauffez le four à 180 °C (th. 6).

Battez les œufs avec le lait, le parmesan, une pincée de muscade et du poivre.

Ajoutez le pain et laissez gonfler environ 15 minutes. Rincez, égouttez et émincez les feuilles de blette.

Faites les revenir 5 minutes dans une grande poêle ou un wok avec la moitié de l'huile d'olive, un peu de sel et de poivre.

Placez le pain imbibé dans un moule à fond amovible tapissé de papier sulfurisé.

Tassez puis garnissez avec les feuilles de blette.

Coupez les tomates en tranches et placez les en rosace sur le dessus.

Salez, poivrez et répartissez l'ail haché.

Arrosez du restant d'huile d'olive.

Laissez cuire pendant 30 minutes au four.

Lavez et épongez le basilic.

Ciselez les feuilles.

Répartissez les sur le dessus de la tarte et poursuivez la cuisson 15 minutes.

Laissez tiédir 15 minutes avant de trancher.